

Tél. : 04.75.58.14.41

Fax : 04.75.58.17.12

Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 septembre 2019**

Date de la convocation 5 septembre 2019

Ouverture de séance : 18 h 30

Clôture de séance : 20 h

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice HERMIER

Présents : Jean-Pierre ANCHISI, Agnès CHATRON, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Alain MASSINI, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés : Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Guy MOULIN, Lucie MACHISSOT,

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Demande de prêt pour travaux AEP (Rochefort)
3. Restitution de garantie à Rémy COLOMBAT pour le logement au-dessus de l'école
4. Travaux en cours
5. Questions diverses

1- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
PAR 7 VOIX POUR / 0 VOIX CONTRE / 0 ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2019

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de remerciements pour la location de la salle des fêtes, envoyé par Emmanuel LAVIS.

2- Demande de prêt pour travaux AEP aux quartiers Rochefort, Serre-Long, Malzeval et divers travaux sur le réseau d'eau potable :

Le Maire fait part au conseil Municipal qu'il a sollicité la Banque Postale et le Crédit Agricole pour une offre de prêt à hauteur de 77 000€ pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable à Rochefort.

Au vu des offres proposées, il s'avère que la meilleure offre est celle du crédit agricole : 0.65%, contre 0.67% pour la banque postale.

Délibération :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des travaux d'extension du réseau d'eau potable au quartier Rochefort.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- Approuve dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

MONTANT DES TRAVAUX EN HT	133 000.00€
- subventions	24 150.00€
- autofinancement par la commune	108 850.00€
TOTAL	133 000.00€

- Et décide de demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt de 77 000€ remboursable en 15 ans au taux fixe de 0.65 %.

Synthèse :

- durée : 15 ANS
 - taux client : 0.65 % en annuel
 - échéances : annuelles constantes
 - première échéance du prêt : un an, après la date de déblocage des fonds.
 - Frais de dossier : 77€
- S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
 - S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

- Le Maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code Général des collectivités territoriales

3- Restitution de garantie à Rémy COLOMBAT pour le logement au-dessus de l'école :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du départ de M. COLOMBAT Rémy du logement au-dessus de l'école, en date du 11 juin 2019.

Il rappelle que le montant de la caution était de 370€, correspondant à un mois de loyer. Au vu de l'état des lieux, le Maire propose le remboursement intégral de cette caution.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE le remboursement de la caution de M. COLOMBAT Rémy

CHARGE Le Maire d'établir le mandat correspondant au compte 165 pour un montant de 370€.

4- Travaux en cours et acquisition de matériel :

- Extension réseau d'eau potable quartier Rochefort : En cours de réalisation.
- Extension réseau d'eau potable à Maleval : Réalisation dans la 2^{ème} quinzaine de Septembre.
- Installation des jeux à la salle des fêtes : 2^{ème} quinzaine de septembre.
- Goudronnage parking et chemin salle des fêtes : 2^{ème} quinzaine de septembre ;

5- Questions diverses :

5-1 : Subvention aux associations : la Jeunesse Chalenconnaise et les pavés de Chalencon.

Le Maire fait part au conseil municipal de la création d'une nouvelle association sur la commune : « Les pavés de Chalencon » qui gère la manifestation « L'Ardéchoise ».

L'association « la jeunesse Chalenconnaise » a organisé début septembre « Les Olympiades sportives ». Manifestation qui s'est bien déroulée malgré un nombre de participants restreint. Afin d'aider ces deux associations, le Maire propose de leur verser par anticipation la subvention 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement à ces deux associations de la subvention 2019.

Liste associations	2019
Les Pavés de Chalencon	155
La Jeunesse Chalenconnaise	155

5-2 : Nomination d'un délégué et d'un suppléant pour les petites cités de caractère :

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Chalencon fait partie du réseau national « Les petites cités de caractère ». Et qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune.

Monsieur Alain SALLIER, maire est nommé délégué titulaire.

Monsieur Alain MASSINI, conseiller municipal est nommé délégué suppléant.

5-3 : Plan vélo du Département :

Le Maire présente le plan vélo du Département. Les membres du conseil municipal sont très favorables à cette initiative et souhaitent privilégier les lieux les plus fréquentés :

- Aire d'accueil à Pont de Chervil
- Espace Les Solleilas
- La proximité des commerces : Place Notre Dame et Boulangerie -Epicerie
- L'entrée de l'école pour favoriser les déplacements doux.

Séance levée à 20 h 00